

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n°55/7.1/03-09/9

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	27

Date de la convocation : 27-08-2019  
Date de l'affichage : 27-08-2019

**OBJET :**

**OFFICE DE TOURISME  
TARIFS DES COTISATIONS 2020**

**Rapporteur Noémie Claudel**

**SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,  
Le TROIS SEPTEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Olivier BERTRAND, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :**

P. CATHALA à J. SOLEYROL

A. BAILLIEU à G. TRAUJLET

**Absent :** A. JACINTO – C. BERTINI

**Secrétaire de séance :** A. FOUREL

P. DEVILLE à JC CAMPOS

G. BER à R. BOUTEILLER

Les cotisations de l'office de tourisme pour 2020 incluront les services suivants :

Insertion sur les éditions papier de l'OT  
Page dédiée sur le site de l'Office de Tourisme  
Diffusion sur la borne interactive  
Diffusion des manifestations sur la Newsletter de l'OT et sur l'affichage numérique  
Mise à disposition des flyers en libre-service  
Diffusion des prestations sur salon  
Accompagnement sur la qualification des offres touristiques  
Mise en place d'actions de promotion en partenariat avec l'OT  
Visites du personnel de l'OT pour une meilleure promotion des activités  
Rendez-vous privilégiés pour conseil pro  
Mise en valeur à tour de rôle de l'établissement ou de l'activité sur la page Facebook de l'OT  
Prêt de photos offert.

Il est porté à la connaissance du conseil municipal que le Comité Directeur de l'Office de Tourisme, dans sa séance du 09 juillet 2019, a proposé les tarifs de cotisations pour l'année 2020 comme suit :

- **110€** : Commerçants, taxis, prestataires en cours d'année insertion Internet + bacs
- **129€** : Locations saisonnières, chambres d'hôtes
- **202€** : Les visites, calèches, manades, prestataires pédestre et vélos, caves, agences immobilières
- **429€** : Les bateaux, safaris, restaurants, cabarets et bar, les hôtels sans restaurant
- **459€** : Les résidences de Tourisme
- **537€** : Les hôtels restaurants de moins de 15 chambres
- **746€** : Les hôtels restaurants de plus de 15 chambres et le camping

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :**  
- adopte la proposition.

Envoyé en préfecture le 04/09/2019

Reçu en préfecture le 04/09/2019

Affiché le 04/09/2019

ID : 030-213000037-20190903-DCM201955-DE



Le Maire,  
Pierre Maumejean